

# Guide des consignes particulières de la charte sanitaire du Camping la Pinède de lutte contre la covid-19

Soyons tous acteurs responsables de la lutte contre le Covid dans le respect des gestes barrières, de la distanciation sociale et de la charte sanitaire du camping.

## **BORNES DE GEL HYDROALCOOLIQUE**

Un plan des bornes gel vous est fourni avant ou à votre arrivée.

Vous trouverez des bornes de gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du camping au niveau du portillon, à l'entrée de la réception, au portillon du gardien sous la sonnette, à l'entrée du restaurant sur le panneau des menus, à l'entrée des piscines, des sanitaires et de la laverie, au bassin du bas en sortie d'escalier, sur tous les panneaux des chariots au parking 2 et 3 et arrêt mn vers le grand parking, à l'entrée du minigolf et du restaurant ainsi qu'aux jeux enfants et bouledromes.

Evidemment, nous invitons tout le monde à avoir un petit flacon sur soi.

## **LA RECEPTION**

Une seule personne est autorisée à pénétrer dans la réception à la fois. Nous avons équipé le comptoir d'un plexiglass. Le courrier est toujours disponible dans vos boîtes avec du gel à disposition. Merci de respecter la distanciation sociale suivant le marquage devant la réception.

## **SENS DE CIRCULATION**

Il y a un sens de circulation piéton de l'entrée du camping au restaurant et du restaurant aux piscines. Nous ferons évoluer le reste des allées à l'usage. Etant en France, le principe de base reste « on marche à droite »

**LES SERVICES : le port du bracelet est obligatoire aux piscines et restaurant aux personnes de +18 ans**

**Les piscines** sont ouvertes de 10h à 20h avec un transat par parasol installé, soit environ 40 transats au grand bassin et 30 transats au bassin du bas.

Dans l'eau, le grand bassin pourra recevoir en même temps 50 personnes et 11 dans le petit bassin. L'utilisation de frites, jeux gonflables et autres est interdite afin d'éviter la contamination (demande de l'ARS).

**Les sanitaires** seront ouverts à 1 personne par cabine uniquement.

**Les jeux** : terrain de football, volleyball, homeball seront fermés, les terrains de pétanque ouverts à un nombre restreints de personnes. Les tables de ping pong et les petits jeux enfants seront ouverts également. La grande balançoire et le tourniquet à 1 enfant seulement.

**La laverie** est ouverte à 1 personne à la fois.

**Les regroupements de plus de 6 personnes sont interdits.**

Toutes ces dispositions peuvent évoluer suivant la réglementation, notamment quant au port du masque dans les lieux communs.

## **LE RESTAURANT**

Le restaurant est ouvert selon le protocole sanitaire en vigueur. Les commandes de pain et viennoiseries sont toujours disponibles sur commande. Le protocole sanitaire vous sera précisé sur place.

**Les tables sont limitées à 6 personnes maximum.**

Toute l'équipe du Camping la Pinède est là pour que vous profitiez au mieux de vos vacances.

Suite aux annonces gouvernementales, l'Etat impose la présentation du pass sanitaire pour l'accès aux piscines à partir du 21 juillet aux personnes de + de 18 ans uniquement. Il en sera de même pour le restaurant à partir du 1er août.



Seules les personnes de + de 18 ans pénétrant dans l'enceinte des piscines sont concernées à partir du 21/07.

Afin de faciliter le contrôle, vous pourrez demander un bracelet à conserver sur toute la durée de votre séjour, à la réception ou auprès des surveillants de baignade uniquement.

- **Le port du bracelet à la piscine devient donc obligatoire pour les + de 18 ans à partir du 21/07.**
- **Le port du bracelet au restaurant devient donc obligatoire pour les + de 18 ans à partir du 01/08 pour les clients du camping, les clients extérieurs seront contrôlés sur place.**
- **Vous ne pouvez pas laisser votre ou vos enfants sans surveillance aux**

**piscines.**

- **Les employés du camping dédiés à la surveillance des piscines sont soumis aux mêmes règles. Stéphane est déjà vacciné et Ivan dispose de son pass sanitaire.**
- **Le masque ne remplace pas le pass sanitaire.**

#### **A RETENIR**

- **Pass sanitaire = vaccination complète à jour ou test PCR ou antigénique (autotest non valable) de moins de 48h avant l'arrivée au camping. Il est valable sur toute la durée du séjour. Le certificat de rétablissement est également valable.**
- **Pass sanitaire obligatoire pour les personnes de + de 18ans souhaitant accéder aux piscines à partir du 21/07 ;**

Concernant les résidents : lorsque vous quittez votre hébergement, vous devrez présenter un nouveau pass sanitaire dès votre retour si vous n'êtes pas vaccinés (schémas complet) ou n'avez pas de certificat de rétablissement.

**Les regroupements de plus de 6 personnes ne sont pas autorisés ailleurs sur le camping.**

#### **RESTAURANT**

**Le pass sanitaire est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> août en terrasse et intérieur. QR CODE demandé en arrivant aux adultes de + de 18ans. Pas de bracelet nécessaire.**

